



Liste des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2023 – 20h30

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Étaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN (à partir de 21h15, point 4.3), Joseph THÉBAULT, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 21h05, point 3.1), Stéphane PAVIOT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Zoé HERITAGE (jusqu'à 21h30, point 4.4), Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE, Marcelle LE GUELLEC, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS, Brigitte BERRÉE.

Excusées avec pouvoir : Véronique MARIE à Fabienne BONDON, Christine FAUCHOUX à Zoé HERITAGE (jusqu'à 21h30).

Absents : Delphine DAVID, Thierry TILLARD.

La séance est ouverte à 20h30.

Jean-Luc BOURGOGNON est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 28 (jusqu'à 21h30) / 27 (à partir de 21h30)

Procurations : 2 (jusqu'à 21h30) / 1 (à partir de 21h30)

Votants : 30 (jusqu'à 21h30) / 28 (à partir de 21h30)

Quorum : 17

Séance levée à 21h50.

RATTACHEMENT DE POLE	N° DELIBERATION	TITRE	OBJET (dispositif)	VOTE
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/01	Ressources humaines – Frais de mission – Délégué eau	<p>Le conseil communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donne mandat spécial à l'élu cité ci-dessus, pour les déplacements précités, - décide de rembourser sur la base des indemnités kilométriques et sur présentation des pièces justificatives, les dépenses de transport de l'élu dans le cadre du mandat spécial qui lui a été confié, - autorise le Président à signer tout acte relatif au remboursement de frais des élus communautaires visés par la présente délibération. 	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/02	Ressources humaines – Habilitation CDG – Assurance statutaire du personnel	<p>Le conseil communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -autorise le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. - dit que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants : <p><u>Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décès - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS) - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel. <p><u>Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accidents du travail - Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel. <p>Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.</p> <p>Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2024 - Régime du contrat : Capitalisation 	Adopté à l'unanimité

Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/03	Ressources humaines – Création d'un emploi d'animateur Espace France Services	Le conseil communautaire : - autorise la création d'un emploi d'animateur Espace France Services à temps complet dans la filière administrative, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, grade d'adjoint administratif ; - autorise la modification du tableau des effectifs de la collectivité tel que présenté ; - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/04	Ressources humaines – Modification de la durée de la création d'un emploi non permanent	Le conseil communautaire : - approuve la modification de la durée de création de l'emploi non permanent ci-dessus exposée ;	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/05	Ressources humaines – Loisirs / Tourisme – Création d'emplois non permanents	Le conseil communautaire : - autorise la création d'emplois non permanents d'adjoints d'animation dans les conditions exposées ci-dessus ; - autorise le Président à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement ; - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	Adopté à l'unanimité
Finances et commande publique	CC/2023/06	Finances et commande publique - Exploitation du centre aquatique Océlia et surveillance de la baignade sur le site du Lac de Trémelin : Choix du mode de gestion et lancement de la procédure	Le conseil communautaire : -approuve le principe du recours au contrat de concession avec délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique Océlia et la surveillance de la baignade sur le site du Lac de Trémelin ; -approuve le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion ; -approuve que la durée de la concession soit de huit ans ; -autorise le Président à signer et réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité préalable et de mise en concurrence pour le choix du concessionnaire.	Adopté à l'unanimité
Développement économique et emploi	CC/2023/07	Développement économique et emploi - Initiative Brocéliande – renouvellement de la convention 2023-2025	Le conseil communautaire : - approuve la proposition de convention avec l'association Initiative Brocéliande ; - autorise le Président le Président à signer cette convention ; - autorise le Président le Président à procéder au versement de la subvention sur la base de cette convention.	Adopté à l'unanimité

Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/08	Urbanisme - Modification du droit de préemption urbain sur la commune de Pleumeleuc	Le conseil communautaire : - autorise la modification du Droit de Préemption Urbain telle que présentée ci-dessus	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/09	Urbanisme - Conseil en Architecture et en urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU35) – renouvellement de la convention 2023/2025	Le conseil communautaire : - autorise le président à signer la convention relative au Conseil en Architecture et Urbanisme en Ille et Vilaine.	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/10	Environnement et aménagement du territoire - Collectivité Eaux du Bassin Rennais (CEBR) - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2021	Le conseil communautaire : -prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable de 2021.	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/11	Environnement et aménagement du territoire - Collectivité Eaux du Bassin Rennais (CEBR) - Rapport d'activité 2021	Le conseil communautaire : - prend acte du rapport d'activité 2021 de la Collectivité Eau du Bassin Rennais	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/12	Mobilités - Pacte métropolitain – convention de partenariat relative à l'enquête Ménages Déplacements « Fréquence Plus »	Le conseil communautaire : - autorise le président à signer la convention relative à l'Enquête Ménages Déplacements « Fréquence Plus » - approuve le versement de la participation financière annuelle d'un montant de 4 253,85 €.	Adopté à l'unanimité
Solidarités, Enfance, Famille	CC/2023/13	Solidarités, enfance, famille – Avenant à la convention d'occupation 2019/2022 des Restos du Cœur au lieu-dit l'Ourme	Le conseil communautaire : - approuve l'avenant de prolongation de la convention d'occupation, - autorise le Président à signer l'avenant,	Adopté à l'unanimité

Solidarités, Enfance, Famille	CC/2023/14	Solidarités, enfance, famille – Signature de la convention d’occupation 2023/2025 des Restos du Cœur au lieu-dit l’Ourme	Le conseil communautaire : - approuve l’avenant de prolongation de la convention d’occupation, - autorise le Président à signer l’avenant	Adopté à l’unanimité
Sport, Education	CC/2023/15	Sport, éducation - Sport santé sur le territoire communautaire – convention d’actions et conventions de partenariat avec l’office cantonal des sports de St Méen Montauban	Le conseil communautaire : - approuve les conventions précitées ; - autorise le Président à signer les conventions	Adopté à l’unanimité
Informations et questions diverses	CC/2023/16	Informations et questions diverses – Les décisions du Président et du Bureau du 9 décembre au 19 janvier 2022.	Le conseil communautaire : - prend acte des décisions prises par le Président et le Bureau pour la période susvisée.	Adopté à l’unanimité

Fait à Montfort sur Meu,
Le 26 janvier 2023,

Le Président,
Christophe MARTINS



Mise en ligne le :02/02/2023